

Procès Verbal : Réunion du Conseil Municipal

Vendredi 12 avril 2024

Date de convocation : 9 avril 2024

Étaient présents : MM. et Mmes B. Cavet, A. Debeugny, F. Debeugny, B. Deleau, C. Denizart, C. Dumortier, J-P Huet, P. Le Guellec.

Était excusé : M. X. Hein.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 20 h 15 sous la présidence de M. François Debeugny.

M. Patrick Le Guellec est désigné secrétaire de séance.

Communication du Maire

- La prochaine réunion de conseil aura lieu le 2 mai 2024 à 20 h à la mairie.
- M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu Mme Ingrid DORDAIN députée de la 2^{ème} circonscription de la Somme.
- M. le Maire donne lecture de l'invitation de la commune de Villers-Bretonneux pour l'inauguration de la Mappemonde, qui aura lieu le samedi 27 avril.

Travaux des commissions :

Administration générale, finances, éducation

- Suite aux dégradations survenues sur les coussins berlinois situés rue Fursy Lesage, l'expert de l'assurance passera le jeudi 2 mai.
- Le SISCO s'est réuni le 23 mars 2024 à la mairie de Cachy. Les points suivants ont été abordés : le compte de gestion, le compte administratif, le budget et la nouvelle répartition des communes. La participation de la commune de Cachy pour l'année 2024 sera de 40 212 €.
- La commission communale des impôts directs se réunira le 13 avril 2024 à 11h.
- Lors du conseil d'école le 14 mars 2024 les points suivants ont été abordés : les rythmes scolaires, les effectifs 2023/2024, les projets des classes, les coopératives scolaires et les travaux demandés dans les écoles.
- La loi impose aux communes de mettre à jour leurs données de dénomination des voies et de numérotation des maisons avant fin juin 2024. L'adressage de la commune est terminé. Toutes les habitations sans affichage en front de rue se sont vu remettre une plaque numéro à mettre en place.
- M. le Maire explique au Conseil municipal que les dispositions du Code Général des Collectivités permettent de déléguer au Maire, un certain nombre de ses compétences et plus précisément celles concernant les créances irrécouvrables inférieures à 100 €. Après en avoir délibéré le CM décide de confier à M. le Maire la présente délégation pour la durée de son mandat et de fixer le seuil à 100 €.
- M. le Maire explique que la nouvelle nomenclature comptable M 57, apporte une souplesse nouvelle en matière de virements de crédits. Après en avoir délibéré le CM autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

- M. le Maire indique au Conseil municipal que nous avons les prérequis pour le passage au CFU (Compte Unique Financier). Un courrier sera fait pour informer M. Mathieu (Trésorier général) de notre passage au CFU à compter de l'exercice 2024.
- M. le Maire présente le compte de gestion dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Après en avoir délibéré le CM (8 pour) approuve le compte de gestion.
- Sous la présidence de M. Huet, le compte administratif 2023 est présenté au conseil. Il fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement :

Dépenses : - 194 996.57 €
 Recettes : + 173 538.80 €
 Résultat 2023 : - 21 457.77 €
 Solde 2022 : + 18 191.91 €

Investissement :

Dépenses : - 46 469.68 €
 Recettes : + 23 384.96 €
 Résultat 2023 : - 23 084.72 €
 Solde 2022 : + 45 740.60 €

Résultat de clôture 2023 : - 3 265.86 €

Résultat de clôture 2023 : + 22 655.88 €

Soit un résultat général de clôture de l'année 2023 égal à + 19 390.02 €, identique au résultat du compte de gestion.

Le compte administratif 2023 est approuvé (7 voix pour), hors de présence de M. le Maire.

- Après avoir exposé le compte administratif 2023, M. le Maire propose d'affecter le déficit de fonctionnement sur la ligne 002 pour un montant de 3 265.86 et l'excédent d'investissement sur la ligne 001 pour un montant 22 655.88 €. L'affectation du résultat de l'exploitation est approuvée à l'unanimité.
- Concernant les taux d'imposition des taxes communales, après étude avec Mme STEFANIAK (conseiller aux décideurs locaux), la commission finances propose une augmentation des taux actuels pour l'année 2024, soit :
 Taxe foncière sur le bâti : 50.07 %
 Taxe foncière sur le non bâti : 34.44 %
 Taxe habitation : 13.24 %

Proposition validée par le conseil par 5 voix pour et 3 voix contre (C. Dumortier, B. Deleau, B. Cavet).

- M. le Maire explique au Conseil municipal que le plafond des déclarations URSSAF sur les indemnités élus est revu à la baisse. Cela représente une charge supplémentaire d'environ 4000 € par an pour la commune. Afin de ne plus avoir à supporter ces charges patronales, il serait judicieux de baisser les indemnités des élus. En concertation avec les deux adjoints, M. le Maire propose de baisser les indemnités élus de 14 %. Après en avoir délibéré à l'unanimité le CM décide de modifier à compter du 1^{er} mai 2024 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions. Le Conseil municipal fixe les indemnités de fonctions du Maire et des adjoints par rapport à un pourcentage de l'indice 1027, soit 22 % au Maire et 8.5 % aux adjoints.
- M. le Maire informe le CM qu'une hausse de l'énergie non répercutée depuis plusieurs années aura lieu sur l'année 2024. Afin de réduire la facture, la commission finances propose d'augmenter la durée de l'extinction nocturne de l'éclairage public de la commune. Cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des gaz à effet de serre et à la lutte contre les nuisances lumineuses.

Le CM après en avoir délibéré, décide par 8 voix pour, qu'à compter du 1^{er} juin 2024, l'éclairage public sera interrompu la nuit de :

22h30 à 6h30 les dimanche, lundi, mardi, mercredi et jeudi

23h30 à 6h30 les vendredi et samedi

- Monsieur le Maire propose de réviser le tarif d'occupation de la salle des fêtes afin de prendre en compte l'augmentation de l'électricité. Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant de la location à 100 € le week-end, uniquement pour les habitants de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2025.
- L'Association la Maisonnée nous a fait parvenir la convention pour le renouvellement du contrat de prestation « Espace vert ». Après réflexion le CM décide (8 pour) de ne pas donner une suite favorable à cette reconduction.
- Le Budget primitif 2024 est présenté par M. le Maire. Celui-ci est équilibré à 192 610 € en fonctionnement et 74 673.88 € en investissement. Budget adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Commission Communale d'Actions Sociales

- Suite au changement des statuts du SISA, M. le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant pour représenter la commune. M. Le Guellec est élu délégué titulaire (8 pour) et M. Cavet est élu délégué suppléant (8 pour).
- Le CM décide (8 pour) de verser une subvention de 50 € au Souvenir français pour 2024.
- L'assemblée générale des Alençons aura lieu le 17 avril.
- Une réunion d'information ayant pour thème « la protection sociale complémentaire » organisée par le CDG 80 aura lieu le jeudi 16 mai. Mme Herault, secrétaire de mairie et M. Le Guellec représenteront la commune.

Communication, Relation, Loisirs

- Une cérémonie locale sera organisée le 25 avril, jour de l'Anzac. L'invitation sera distribuée la semaine prochaine dans la commune. Le rendez-vous est fixé à 11 h à la Mairie, pour l'hommage au lieutenant Thompson. Trois gerbes seront déposées au pied de la sépulture de la part du Souvenir Français, de Warren Bakker (Australien) et de la commune de Cachy.
- Concernant la cérémonie du 8 mai, le rendez-vous est fixé à 11h au monument.
- Pour la fête locale, M. Vaillant sera présent avec ses attractions foraines les 18, 19 et 20 mai. La messe aura lieu le lundi à 10h30. L'école de musique Amadeus de Boves est retenue pour l'animation musicale de l'apéritif concert, le lundi à partir de 11h30.
- La réunion des associations locales aura lieu le 30 avril à 20h, afin de coordonner les animations du week-end de Pentecôte, jours de la fête communale.

Environnement, Cadre de vie

- L'opération Hauts de France Propres a eu lieu le 16 mars à Cachy. Mme Dumortier remercie les nombreux participants et tout particulièrement les enfants présents lors de cette matinée ensoleillée. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

Urbanisme

- Les travaux sur le réseau d'éclairage public ainsi que le passage aux leds sont toujours en cours.
- M. le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture indiquant que le délai pour se prononcer sur la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, qui permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR) a été repoussé au 30 avril 2024. M. le Maire précise qu'aucune remarque n'a été reçue pendant ces trois mois ouverts à la consultation. Après en avoir délibéré le CM accepte et décide à l'unanimité de ne pas proposer de zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune de Cachy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Le Secrétaire,

François Debeugny

Patrick Le Guellec